



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : MARCHÉ SERVICE TRAITEUR - LOT  
N°3 : BUFFET FROID SANS SERVICE, PASSE  
AVEC LA SOCIÉTÉ ELOMAT**

**DÉCISION N° DM-23-294  
EN DATE DU 18 JUILLET 2023**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°A-22-177 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Monsieur Éric BENSOUSSAN, Adjoint au Maire ;

**VU** l'avis d'appel public à la concurrence transmis au BOAMP et au JOUE le 25 avril 2023 relatif au marché de prestations de service de traiteur ;

**VU** le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 06 juillet 2023 ;

**CONSIDÉRANT** l'offre de la société ELOMAT jugée économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec la société ELOMAT, sise 11, rue Louveau 92320 CHATILLON représentée par M. Vincent BUCHEL, le marché de service traiteur – lot n°3 : Buffet froid sans service.

Les prestations donnent lieu à un accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec un montant maximum annuel de 18 000,00 € HT.

Les prix applicables sont ceux du bordereau de prix unitaires et ceux du barème des prix publics affectés du rabais de 15 % pour les besoins ponctuels.

L'accord-cadre est passé pour une période d'un an, et reconductible tacitement deux fois, pour une période d'un an, soit pour une durée maximale de trois ans.

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20230718-lmc1H11038H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 18/07/2023  
Date de Publication : 18/07/2023

Pour extrait conforme,  
L'Adjoint au maire chargé de l'administration  
générale, de la sécurité publique et des affaires  
patriotiques,

***Signé***

**Eric BENSOUSSAN**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20230718-Imc1H11038H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 18/07/2023  
Date de Publication : 18/07/2023